



# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 13 septembre 2021

N° 2021/09/13/07

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33

Date de convocation :  
7 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

| <i>Présents :</i>  | Yves RENAULT         | Philippe LANGLOIS  | Catherine TAUPIN    |
|--------------------|----------------------|--------------------|---------------------|
| Denis GATEL        | Laëtitia MIRALLES    | Jean-Claude BELINE | Anne-Marie ECHELARD |
| Tiphany LANGOUMOIS | Pascal GUISSSET      | Marie AGEZ         | Claudine DESMET     |
| Françoise GATEL    | Chrystelle HERNANDEZ | Véronique BESNARD  | Bertrand TANGUILLE  |
| Laurence SAVATTE   | Hervé DIOT           | Bruno VETTER       | Séverine MAYEUX     |
| Arnaud BOMPOIL     | Laëtitia JURVILLIER  | Ludovic LONCLE     | Patrick TASSART     |
| Olivier BODIN      | Arnaud RADDE         | Schirel LEMONNE    |                     |
|                    |                      |                    |                     |

| <i>Absents :</i>                                    | Jean-Pierre PETERMANN donne pouvoir à Jean-Claude BELINE |
|---|--|
| Chantal LOUIS donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES     |  |
| Christian NIEL donne pouvoir à Denis GATEL          |  |
| Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER |  |
| Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Yves RENAULT        |  |
| Dominique DONNAINT donne pouvoir à Olivier BODIN    |  |
| Emeline HENON donne pouvoir à Schirel LEMONNE       |  |

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

**Objet** : Limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Depuis 1992, les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettait au conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Actuellement, sur le territoire de Châteaugiron, l'exonération des deux années a été supprimée par délibération à l'exception des habitations bénéficiant d'un prêt aidé par l'Etat.

Cette délibération devient caduque en raison d'une nouvelle rédaction de l'article 1383 du code général des impôts.

En effet, avant la réforme de la taxe d'habitation, l'exonération des deux années de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) s'appliquait d'office sur la part départementale. Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l'exonération sur l'ancienne part départementale de TFPB transférée à la commune, le législateur a désormais fixé une exonération minimum de 40% sur l'ensemble de la nouvelle part communale de TFPB.

Les communes qui, avant la réforme, avaient supprimé cette exonération par délibération contraire et qui souhaitent continuer à limiter la portée de l'exonération sont obligées de prendre une nouvelle délibération avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour limiter l'exonération à 40%,50%,60%,70%,80% ou 90% de la base imposable.

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le

ID : 035-200064483-20210913-2021\_09\_13\_07A-DE

Selon les simulations établies sur la base des prévisions de constructions du Plan Local d'Urbanisme, les incidences fiscales de cette réforme sont neutres à la fois pour la commune ainsi que pour les personnes imposables si l'exonération est limitée à hauteur de 50% de la base imposable. Cette disposition s'applique aux constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation achevées à partir de 2021.

Il convient de préciser que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

**Vu l'article 1383 du Code Général des Impôts,  
Vu l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 2 septembre 2021,**

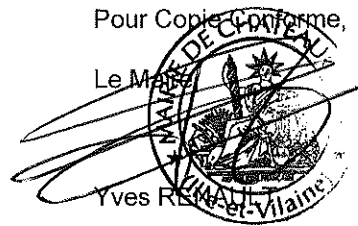
**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**- décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logement, à 50% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.**

**- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire



Yves REMAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
 Séance du 13 septembre 2021

N° 2021/09/13/08

Nombre de conseillers en exercice : 33  
 Nombre de présents : 26  
 Nombre de votants : 33

Date de convocation :  
 7 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

| <u>Présents :</u>  | Yves RENAULT         | Philippe LANGLOIS  | Catherine TAUPIN    |
|--------------------|----------------------|--------------------|---------------------|
| Denis GATEL        | Laëtitia MIRALLES    | Jean-Claude BELINE | Anne-Marie ECHELARD |
| Tiphany LANGOUMOIS | Pascal GUISET        | Marie AGEZ         | Claudine DESMET     |
| Françoise GATEL    | Chrystelle HERNANDEZ | Véronique BESNARD  | Bertrand TANGUILLE  |
| Laurence SAVATTE   | Hervé DIOT           | Bruno VETTIER      | Séverine MAYEUX     |
| Arnaud BOMPOIL     | Laëtitia JURVILLIER  | Ludovic LONCLE     | Patrick TASSART     |
| Olivier BODIN      | Arnaud RADDE         | Schirel LEMONNE    |                     |

| <u>Absents :</u>                                    | Jean-Pierre PETERMANN donne pouvoir à Jean-Claude BELINE |
|---|--|
| Chantal LOUIS donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES     |  |
| Christian NIEL donne pouvoir à Denis GATEL          |  |
| Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER |  |
| Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Yves RENAULT        |  |
| Dominique DONNAINT donne pouvoir à Olivier BODIN    |  |
| Emeline HENON donne pouvoir à Schirel LEMONNE       |  |

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Tarifs atelier hip-hop

Rapporteur : Anne-Marie ECHELARD

Dans le cadre de son projet éducatif, le pôle éducation-enfance-jeunesse propose un atelier de découverte culturelle de Hip Hop, assuré par François BAZENET. L'atelier est ouvert à 30 jeunes de 10 à 16 ans, les mardis de 18h30 à 19h30.

Chaque séance comprend la préparation physique, l'expérimentation et la découverte des mouvements.

Coût de l'atelier :

Le tarif d'intervention est de 70 € TTC/heure. Il comprend le temps de préparation, le déplacement et l'action auprès des jeunes. 28 séances sont programmées pour l'année scolaire, soit un coût total de 1960 €.

| QF                | 0-550 | 551-950 | 951-1200 | 1201-1500 | 1501-2500 | >2500 | Hors commune |
|-------------------|-------|---------|----------|-----------|-----------|-------|--------------|
| Adhésion annuelle | 80 €  | 85 €    | 95 €     | 105 €     | 115 €     | 120 € | 130 €        |

**Vu le Code général des collectivités territoriales.**

Envoyé en préfecture le 16/09/2021  
Reçu en préfecture le 16/09/2021  
Affiché le  
ID : 035-200064483-20210913-2021\_09\_13\_08-DE

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **Approuve les tarifs de l'atelier « hip hop ».**

Pour Copie Conforme,

Le Maire

Yves RENAULT



# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 13 septembre 2021

N° 2021/09/13/09

Nombre de conseillers en exercice : **33**  
 Nombre de présents : **26**  
 Nombre de votants : **33**

Date de convocation :  
 7 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

| <u>Présents :</u>  | Yves RENAULT         | Philippe LANGLOIS  | Catherine TAUPIN    |
|--------------------|----------------------|--------------------|---------------------|
| Denis GATEL        | Laëtitia MIRALLES    | Jean-Claude BELINE | Anne-Marie ECHELARD |
| Tiphany LANGOUMOIS | Pascal GUISET        | Marie AGEZ         | Claudine DESMET     |
| Françoise GATEL    | Chrystelle HERNANDEZ | Véronique BESNARD  | Bertrand TANGUILLE  |
| Laurence SAVATTE   | Hervé DIOT           | Bruno VETTIER      | Séverine MAYEUX     |
| Arnaud BOMPOIL     | Laëtitia JURVILLIER  | Ludovic LONCLE     | Patrick TASSART     |
| Olivier BODIN      | Arnaud RADDE         | Schirel LEMONNE    |                     |

| <u>Absents :</u>                                    | Jean-Pierre PETERMANN donne pouvoir à Jean-Claude BELINE |
|---|--|
| Chantal LOUIS donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES     |  |
| Christian NIEL donne pouvoir à Denis GATEL          |  |
| Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER |  |
| Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Yves RENAULT        |  |
| Dominique DONNAINT donne pouvoir à Olivier BODIN    |  |
| Emeline HENON donne pouvoir à Schirel LEMONNE       |  |

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Tarifs séjour espace jeunes à Binic

Rapporteur : Anne-Marie ECHELARD

L'espace jeunes le Bis a organisé un séjour de 5 jours et 4 nuits à Binic du 23 au 27 août. Suite à une défection d'un animateur testé positif le dimanche précédant le départ, le projet a pu être maintenu mais avec un départ différé au mardi matin 24 août au lieu du lundi matin 23 août. Le séjour s'est donc déroulé sur 4 jours au lieu de 5.

Afin d'ajuster les tarifs au nombre de jours réellement effectués, il est proposé la grille tarifaire suivante :

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le

ID : 035-200064483-20210913-2021\_09\_13\_09-DE

| ENFANTS DOMICILIES DANS LA COM  |                                       |  |  |  |  |   |
|---------------------------------|---------------------------------------|--|--|--|--|---|
|                                 | QF CAF inférieur ou égal à 550 €/mois | QF CAF supérieur à 550€/mois et inférieur ou égal à 950 €/mois | QF CAF supérieur à 950 €/mois et inférieur ou égal à 1 200€/mois | QF CAF supérieur à 1 200 €/mois et inférieur ou égal à 1 500€/mois | QF CAF supérieur à 1 500 €/mois et inférieur ou égal à 2 500€/mois | QF CAF supérieur à 2 500 €/mois (ou non communiqué) |
| 4 jours/3nuits                  | 110                                   | 115  | 125  | 135  | 150  | 170   |
| ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE |                                       |  |  |  |  |   |
|                                 | QF CAF inférieur ou égal à 550 €/mois | QF CAF supérieur à 550€/mois et inférieur ou égal à 950 €/mois | QF CAF supérieur à 950 €/mois et inférieur ou égal à 1 200€/mois | QF CAF supérieur à 1 200 €/mois et inférieur ou égal à 1 500€/mois | QF CAF supérieur à 1 500 €/mois et inférieur ou égal à 2 500€/mois | QF CAF supérieur à 2 500 €/mois (ou non communiqué) |
| 4 jours/3nuits                  | 175                                   | 180  | 185  | 190  | 205  | 235   |

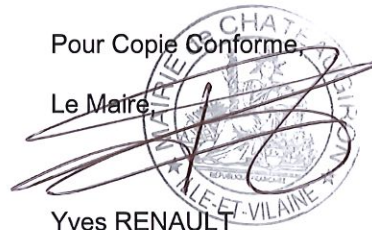
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve les tarifs révisés du séjour à Binic.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT





# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 13 septembre 2021

N° 2021/09/13/10

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33

Date de convocation :  
7 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

| <u>Présents :</u>  | Yves RENAULT         | Philippe LANGLOIS  | Catherine TAUPIN    |
|--------------------|----------------------|--------------------|---------------------|
| Denis GATEL        | Laëtitia MIRALLES    | Jean-Claude BELINE | Anne-Marie ECHELARD |
| Tiphany LANGOUMOIS | Pascal GUISET        | Marie AGEZ         | Claudine DESMET     |
| Françoise GATEL    | Chrystelle HERNANDEZ | Véronique BESNARD  | Bertrand TANGUILLE  |
| Laurence SAVATTE   | Hervé DIOT           | Bruno VETTER       | Séverine MAYEUX     |
| Arnaud BOMPOIL     | Laëtitia JURVILLIER  | Ludovic LONCLE     | Patrick TASSART     |
| Olivier BODIN      | Arnaud RADDE         | Schirel LEMONNE    |                     |

| <u>Absents :</u>                                    | Jean-Pierre PETERMANN donne pouvoir à Jean-Claude BELINE |
|---|--|
| Chantal LOUIS donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES     |  |
| Christian NIEL donne pouvoir à Denis GATEL          |  |
| Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER |  |
| Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Yves RENAULT        |  |
| Dominique DONNAINT donne pouvoir à Olivier BODIN    |  |
| Emeline HENON donne pouvoir à Schirel LEMONNE       |  |

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Création d'un poste d'Adjoint d'animation

Rapporteur : Yves RENAULT

Afin de stagiairiser un agent des services périscolaires et extrascolaires, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet pour une durée de service hebdomadaire de 33/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Après en avoir délibéré à 27 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :

- valide la création d'un poste d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet (33/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT





# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 13 septembre 2021

N° 2021/09/13/11

*Nombre de conseillers en exercice : 33*  
*Nombre de présents : 26*  
*Nombre de votants : 33*

*Date de convocation :  
7 septembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

| <u>Présents :</u>  | Yves RENAULT         | Philippe LANGLOIS  | Catherine TAUPIN    |
|--------------------|----------------------|--------------------|---------------------|
| Denis GATEL        | Laëtitia MIRALLES    | Jean-Claude BELINE | Anne-Marie ECHELARD |
| Tiphany LANGOUMOIS | Pascal GUISET        | Marie AGEZ         | Claudine DESMET     |
| Françoise GATEL    | Chrystelle HERNANDEZ | Véronique BESNARD  | Bertrand TANGUILLE  |
| Laurence SAVATTE   | Hervé DIOT           | Bruno VETTIER      | Séverine MAYEUX     |
| Arnaud BOMPOIL     | Laëtitia JURVILLIER  | Ludovic LONCLE     | Patrick TASSART     |
| Olivier BODIN      | Arnaud RADDE         | Schirel LEMONNE    |                     |

| <u>Absents :</u>                                    | Jean-Pierre PETERMANN donne pouvoir à Jean-Claude BELINE |
|---|--|
| Chantal LOUIS donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES     |  |
| Christian NIEL donne pouvoir à Denis GATEL          |  |
| Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER |  |
| Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Yves RENAULT        |  |
| Dominique DONNAIN donne pouvoir à Olivier BODIN     |  |
| Emeline HENON donne pouvoir à Schirel LEMONNE       |  |

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Création d'un poste de vacataire

Rapporteur : Yves RENAULT

Afin de renforcer ponctuellement l'équipe du Centre d'art les 3 CHA pour l'ouverture les week-ends et jours fériés et l'installation ou le démontage d'événements culturels et considérant que ces missions spécifiques ont un caractère discontinu, il est nécessaire de créer un poste de vacataire rémunéré à la vacation après service fait.

L'agent sera rémunéré sur la base du taux horaire correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint d'animation territorial.

**Vu le Code Général des Collectivités,  
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- valide la création d'un poste de vacataire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT







Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 13 septembre 2021

N° 2021/09/13/12

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33

Date de convocation :  
7 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

| <u>Présents :</u>  | Yves RENAULT         | Philippe LANGLOIS  | Catherine TAUPIN    |
|--------------------|----------------------|--------------------|---------------------|
| Denis GATEL        | Laëtitia MIRALLES    | Jean-Claude BELINE | Anne-Marie ECHELARD |
| Tiphany LANGOUMOIS | Pascal GUISET        | Marie AGEZ         | Claudine DESMET     |
| Françoise GATEL    | Chrystelle HERNANDEZ | Véronique BESNARD  | Bertrand TANGUILLE  |
| Laurence SAVATTE   | Hervé DIOT           | Bruno VETTIER      | Séverine MAYEUX     |
| Arnaud BOMPOIL     | Laëtitia JURVILLIER  | Ludovic LONCLE     | Patrick TASSART     |
| Olivier BODIN      | Arnaud RADDE         | Schirel LEMONNE    |                     |

| <u>Absents :</u>                                    | Jean-Pierre PETERMANN donne pouvoir à Jean-Claude BELINE |
|---|--|
| Chantal LOUIS donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES     |  |
| Christian NIEL donne pouvoir à Denis GATEL          |  |
| Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER |  |
| Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Yves RENAULT        |  |
| Dominique DONNAINT donne pouvoir à Olivier BODIN    |  |
| Emeline HENON donne pouvoir à Schirel LEMONNE       |  |

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Vœu sur la santé au travail des agents territoriaux en Ille-et-Vilaine

Rapporteur : Yves RENAULT

Lors des rencontres des Maires employeurs de ce dernier semestre dans les 18 intercommunalités d'Ille et Vilaine, des échanges ont eu lieu sur les difficultés rencontrées par le CDG 35 pour assurer le secrétariat des instances médicales et proposer un service de médecine du travail à la hauteur des sollicitations des collectivités.

**Dès octobre 2021, a priori, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employées.**

Beaucoup de Maires ont exprimé leur soutien aux initiatives du CDG 35 pour faire bouger les lignes afin d'apporter des solutions à court ou moyen terme. Certains ont même suggéré de rédiger un vœu pour le soutenir et le transmettre aux autorités compétentes.

**Le CDG 35 a rédigé une note détaillée (annexe 1-12) sur le contexte et propose d'adopter un vœu qui sollicite :**

- une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer,
- un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé,
- un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention.

Ce vœu est transmis à l'Association des Maires d'Ille et Vilaine, à l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, aux 333 maires et aux 18 Présidents d'intercommunalités, aux Président de la Région, du département et du SDIS 35. Il est également adressé aux parlementaires pour donner suite aux débats sur ce sujet et encourager à des évolutions législatives rapides pour assurer la continuité des services.

Un exemplaire a aussi été envoyé aux instances nationales consultatives sur les questions en ressources humaines : la Fédération Nationale des CDG et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale tout particulièrement.

Le CDG 35 est conscient de l'importance des instances médicales, et notamment des Commissions de Réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille et Vilaine.

Cette sollicitation marque donc la nécessité d'un mouvement d'envergure pour en assurer la continuité dans l'intérêt des agents et des collectivités.

**Dans le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux, Il est ainsi demandé :**

**Pour les instances médicales :**

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme,
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques,
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales,
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins.

**Pour la médecine de prévention :**

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé,
- permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconverter ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité,
- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché,
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- adopte le vœu présenté par le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT

